



**RAPPORT D'ANALYSES N° :
H_CS19.13349.1-1**

**ETAT OU ORGANISMES D ETAT ARS HAUTS DE FRANC
AGENCE REGIONALE SANTE
IMMEUBLE ONIX
556 AVENUE WILLY BRANDT
59777 EURAILLIE**

Réception

Objet soumis à analyses : Eau superficielle de catégorie A3

Reçu au LDAR le : 30/09/2019 16:48

Motif d'analyses : Contrôle sanitaire eau superficielle

Ref. dossier :

Ref. échantillon : AU, 16HAP, METAUX, TURB Menu

Prélèvement

Réalisé par : Maxime THIOUX LDAR

Le : 30/09/2019 14:45

Description du point de prélèvement :
CHEZY SUR MARNE (PRISE D'EAU DANS LA MARNE)

Méthode : ● FD T90-520

Analyses de terrain

	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Méthode	Principe
			min	max	min	max		
Paramètres physico-chimiques								
● Potentiel Hydrogène (pH)	7.9 unité pH						NF EN ISO 10523	Potentiométrie - Méthode à l'électrode de verre
Potentiel Hydrogène (Température de mesure - in situ)	17 °C	0					NF EN ISO 10523	Méthode à la sonde
● Température de l'eau	17 °C	0			25		Méthode interne	Méthode à la sonde

Résiduel traitement de désinfection

● Chlore libre (Cl2 libre)	<0.05 mg/l Cl2	0.05					NF EN ISO 7393-2	Colorimétrie
● Chlore total (Cl2 total)	<0.05 mg/l Cl2	0.05					NF EN ISO 7393-2	Colorimétrie

Analyses réalisées au LDAR

Date de début d'analyse : 30/09/2019

	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Méthode	Principe
			min	max	min	max		
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect	0 /						Qualitative	Analyse sensorielle
● Turbidité	6.7 NFU	0.3					NF EN ISO 7027-1	Spectrométrie

Oligo-éléments et micropolluants minéraux

● Antimoine total (Sb total)	< 5 µg/l	5					NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Arsenic total (As total)	< 5 µg/l	5			100		NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Cadmium total (Cd total)	< 1 µg/l	1		5			NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Chrome total (Cr total)	< 5 µg/l	5		50			NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Cuivre total (Cu total)	< 0.005 mg/l	0.005					NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Mercure total (Hg)	<0.100 µg/l	0.1			1		NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 17852	Minéralisation et dosage par AFS
● Nickel total (Ni total)	< 5 µg/l	5					NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Plomb total (Pb total)	< 2 µg/l	2		50			NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Sélénium total (Se total)	< 10 µg/l	10			10		NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Zinc total (Zn total)	< 0.005 mg/l	0.005			5		NF EN ISO 15587-1 et NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES

Analyses en sous-traitance

	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Principe et Méthode
			min	max	min	max	
● Acénaphthène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083

SOCIETE CARSO LSEHL , 4 AVENUE JEAN MOULIN CS 30228 69633 VENISSIEUX CEDEX - Numéro d'accréditation 1-1531

Date de début d'analyse : Information relative au traitement de l'échantillon par le laboratoire sous-traitant, fournie sur demande auprès du LDAR

Hydrocarbures polycycliques aromatiques

● Acénaphthène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
----------------	-------------	------	--	--	--	--	---------------------------------------

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à analyses.
Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Pôle du Griffon
180 rue Pierre-Gilles de Gennes
BARENTON-BUGNY - 02007 LAON Cedex

Tél. / 03 23 24 06 00
Fax / 03 23 24 06 99
www.aisne.com

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.



RAPPORT D'ANALYSES N° :
H_CS19.13349.1-1

Analyses en sous-traitance	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Principe et Méthode
			min	max	min	max	
<i>SOCIETE CARSO LSEHL , 4 AVENUE JEAN MOULIN CS 30228 69633 VENISSIEUX CEDEX - Numéro d'accréditation 1-1531</i>							
Date de début d'analyse : Information relative au traitement de l'échantillon par le laboratoire sous-traitant, fournie sur demande auprès du LDAR							
Hydrocarbures polycycliques aromatiques							
● Acénaphthylène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Anthracène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(a)anthracène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(a)pyrène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(b)fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(g,h,i)pérylène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(k)fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Chrysène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Dibenzo(a,h)anthracène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Fluorène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Indéno(1,2,3,c,d)pyrène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Naphtalène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Phénanthrène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Pyrène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
SOMME DES 4 HAP IDENTIFIES	<0.005 µg/l	0.005				1	GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
SOMME DES 6 HAP IDENTIFIES	<0.005 µg/l	0.005				1	GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083

▲ indicateur sur le dépassement d'un critère (Seuil définis par l'ARS)

(1) Limite de quantification

Commentaire(s)

Le prélèvement du mercure n'ayant pas été réalisé dans un flacon en verre borosilicaté, l'analyse sera rendue hors accréditation.



Validation du rapport d'analyses réalisée le : 04/10/2019 21:48

par : Frédéric LEQUEUX, Responsable d'Analyses

